

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1371

présenté par  
M. Boucard

à l'amendement n° 1363 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 24**

I – À l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« nationale »

insérer les mots :

« , d'un agent des douanes ».

II – En conséquence, à l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

« nationale »

insérer les mots :

« , d'un agent des douanes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli qui interdit l'usage malveillant de l'image des agents des douanes.